

Paris-Normandie du 29 mars 2025 - Avis presse

La délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral du 13 mars 2025 relative aux modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Mobilité a fait l'objet d'un affichage.

Par arrêté N°2025/01 en date du 24 mars 2025 Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral informe le public de la mise à disposition des pièces de la modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Mobilité, du 7 avril 2025 au 7 mai 2025 inclus, sur support papier au siège de la Communauté, 825 route de Valmont – 76400 FECAMP, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à l'adresse du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/modification-3-plui-fecamp>

Le public pourra, du 7 avril 2025 au 7 mai 2025 inclus, consigner ses contributions dans le registre papier déposé au siège de la Communauté d'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture ou déposer ses contributions à l'adresse : modification-3-plui-fecamp@mail.registre-numerique.fr